

## AVIS PUBLIC

### D'ENTRÉE EN VIGUEUR BALISES DE REPÉRAGE

Règlement N° 06-2023

Règlement #06-2023 concernant l'installation  
des balises de repérages.

---

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil a adopté par résolution le règlement #06-2023 concernant l'installation des balises de repérages.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 4 mai 2023



---

Hélène Chassé, *g.m.a.*  
Directrice générale et Greffière-trésorière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #06-2023

---

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 4 mai 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.



---

Hélène Chassé, g.m.a.  
Directrice générale et Greffière-trésorière

